

ORDRE DU JOUR

1. Point sur l'actualité
2. Élections partielles
3. Point financier
4. Rapport d'activité AS à mi-année
5. Propositions et projets de délibérations issus des Commissions Nationales
6. Conventions et partenariats
7. Patrimoine et dossiers immobiliers

1. Point sur l'actualité

Andilly : L'association «résidence Saint-Benoît» par une convention avec la CCAS va réaliser un accompagnement sur le fonctionnement et les aménagements de l'établissement afin d'optimiser celui-ci. Le cahier des charges est en cours d'écriture.

Restauration méridienne : La proposition de convention de revitalisation (qui était de flécher le financement à des associations de réinsertion dans les endroits les plus impactés) a été acceptée par le ministère de l'Économie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique de Bercy.

2. Élections partielles

Le Conseil d'Administration a procédé à l'élection du nouveau Trésorier Général Adjoint conformément au règlement intérieur.

FO Énergie vote Pour

3. Point financier de juillet 2024 à juillet 2025

Les vacances adultes affichent un résultat d'exploitation de -33,1 M€, avec une baisse de 13 % des nuitées et un reste à charge par nuitée en augmentation. Les vacances jeunes enregistrent un résultat de -19,9 M€, en légère amélioration par rapport au budget prévisionnel, mais avec des journées en recul de 16 % et des charges unitaires élevées.

Les recettes d'exploitation globales sont en baisse de 3,2 M€, particulièrement sur les vacances adultes (-7 %), vacances jeunes (-16 %), santé & prévention (-8 %) et culture & solidarité (-77 %).

Enfin, l'activité Santé reste déficitaire (-2,16 M€) et dépend fortement des produits annexes, ce qui souligne une fragilité structurelle potentielle.

En conclusion, l'ensemble des activités montre une pression continue sur les résultats financiers, avec des baisses significatives de recettes.

Et si la capacité d'autofinancement (CAF) affiche une progression, cette hausse est en grande partie artificielle, soutenue par 9 M€ de cessions d'actifs. Elle ne reflète pas pleinement la performance structurelle de la CCAS.

4. Rapport d'activité AS à mi-année

L'ensemble des activités de la CCAS (Vacances adultes, vacances jeunes, Santé/prévoyance,...) subit une pression financière, avec des baisses de recettes et des coûts unitaires élevés. Les résultats d'exploitation négatifs, la dépendance à des produits exceptionnels et la fragilité de certains secteurs (santé, culture) appellent à une vigilance accrue et à la recherche de leviers d'amélioration structurelle.

Dans ce contexte, FO Énergie est tout à fait en phase avec ses orientations politiques et sa campagne électorale pour les élections CMCAS : il s'agit de redonner une nouvelle énergie à la CCAS et aux CMCAS afin de faire revenir les agents au sein des activités sociales. Nos constats confortent la nécessité d'un projet ambitieux pour relancer l'attractivité, renforcer la solidarité et garantir la pérennité du modèle social, au cœur des engagements portés par FO Énergie.

5. Propositions et projets de délibérations issus des Commissions Nationales

● Garantie capital enfant en situation de handicap sur le contrat IDCP :

Fin de la garantie rente handicap au 1er juillet 2023 et proposition de mise en place d'une nouvelle garantie en substitution de la rente : Capital pour enfant en situation d'handicap.

Conditions de la garantie :

- Âge maximal de l'enfant : 26 ans (à charge fiscale du parent).
- Garantie obligatoire, intégrée au contrat de base, incluse dans les postes « Décès Toutes Causes » et « Accidentelles ».
- Montants proposés :
 - 5000 € → 1,00 €/mois
 - 10000 € → 2,00 €/mois

Conditions de carence :

- À partir du 1^{er} janvier 2026 :
 - Nouveaux adhérents : carence de 12 mois.
 - Adhérents avant le 01/01/2026 : pas de carence pour les handicaps survenus après cette date.

FO Énergie vote Pour.

● Suppression de la limite d'âge pour la garantie hospitalisation sur le contrat IDCP :

La proposition vise à supprimer l'âge limite de 79 ans pour la garantie hospitalisation, permettant ainsi aux adhérents de continuer à être couverts sans augmentation de tarif, tout en maintenant l'équilibre financier de la garantie.

FO Énergie vote Pour.

La délégation FO Énergie a voté en faveur de ces deux délibérations. Toutefois, elle réaffirme la nécessité urgente de réaliser un audit global des dispositifs d'assurance proposés, afin d'améliorer les garanties et de renforcer la stabilité financière de ce secteur.

- **Adoption du texte d'orientation relatif aux voyages solidaires de la CCAS – Mise à jour 2025 :**

Ces orientations prises par l'organisme majoritaire ne reflètent pas vraiment le projet porté par FO Énergie.

Pour FO Énergie la politique des voyages solidaires doit se faire dans un contexte bien défini par le champ des activités sociales. Un cadre de sécurité doit également être présenté en amont.

FO Énergie vote Abstention.

- **Présentation des comptes 2024 IDCP :**

La délégation FO Énergie constate que les résultats permettent d'équilibrer et de pérenniser le contrat dans le temps, tout en reconstituant les réserves à hauteur de 3,5 M€ au 31 décembre 2024.

Toutefois, malgré un résultat excédentaire en 2024 et des réserves rétablies, la délégation souligne plusieurs points de vigilance pour la pérennité du contrat : la baisse du nombre d'adhérents, le vieillissement du portefeuille, une sinistralité élevée sur certaines garanties ainsi que la nécessité de constituer des provisions importantes.

6. Conventions et partenariats

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SAINT CYPRIEN SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER :**

La convention prévoit que la CCAS met à disposition de la SNSM des locaux au village vacances de Saint-Cyprien pour une durée d'un an, afin d'y organiser formations, réunions et événements. En échange, la SNSM s'engage à :

- Proposer, durant juillet et août, des actions de sensibilisation pour les bénéficiaires de la CCAS, notamment des séances sur les gestes de premiers secours.
- Participer aux regroupements de skippers CCAS pour présenter ses missions, les secours en mer, les consignes de sécurité, et réaliser avec la CCAS des exercices de sauvetage en mer à bord du catamaran SOLIDARITAT et de la vedette SNSM. Aucun engagement financier. 3 sorties prévues.

FO Énergie vote Pour.

FO Énergie a voté en faveur de cette délibération, tout en soulignant la nécessité de réaliser un retour d'expérience. En effet, plusieurs éléments de cette convention laissent apparaître un projet d'offre de séminaire. Si tel est le cas, il sera indispensable d'en connaître le résultat financier, qu'il soit positif ou négatif.

- **CONVENTION DE SERVITUDE PASSAGE D'UNE LIAISON SOUTERRAINE ÉLECTRIQUE À BIZANOS :**

FO Énergie vote Pour.

7. Patrimoine et dossiers immobiliers

- **JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER 2030 – ENGAGEMENT DE PRINCIPE DANS LES DISCUSSIONS AVEC LES ACTEURS INSTITUTIONNELS :**

La direction générale présente en séance le principe d'étude d'utilisation du site de Saint-Jean de Sixt pour les Jeux Olympiques d'hiver de 2030. À ce stade, seule une étude est engagée. La direction générale s'engage à présenter et demander un avis pour chaque étape.

Pour FO Énergie, la valorisation et la rénovation du patrimoine doivent être mises en avant pour pérenniser celui-ci. Nous serons attentifs au suivi de ce dossier.

FO Énergie vote Pour

- **ENGAGEMENT DU PROCESSUS DE VENTE SAINT-CAST-LE-GUILDO :**

Conseil d'Administration dans le cadre de la politique de valorisation du patrimoine, donne son accord pour engager le processus de vente du bien immobilier.

FO Énergie vote Pour.

APPORT EN NATURE DE BIENS IMMOBILIERS À LA FONCIÈRE DES ACTIVITÉS SOCIALES DE L'ÉNERGIE :

Localité	CP	Valeur (€)
MEGÈVE LE SAVOY	74	4 800 000
BEAUFORT	73	760 000
LATRANCHE SUR MER - LA BELLE HENRIETTE	85	750 000
GIENS	83	3 900 000
GRUISSAN	11	6 300 000
LE MONETIER LES BAINS	05	6 000 000
LES SAISIES	73	3 300 000
MERLIMONT DUNES	62	370 000
SAINTE-MARIE LA MER	66	1 900 000
SOULAC	33	5 300 000
TOTAL		33 380 000

Concernant l'évaluation des biens apportés à la foncière, FO Énergie constate que la délibération mentionne l'évaluation des biens par le cabinet EXPANCIM au cours de l'année 2025. À ce jour, aucun retour n'a été communiqué en commission patrimoine sur le mode d'évaluation utilisé.

FO Énergie demande donc que cette évaluation soit présentée. Nous réaffirmons notre volonté de vouloir préserver, entretenir et rénover le patrimoine des électriciens et gaziers par le biais d'un schéma patrimonial, indispensable si l'on souhaite pérenniser et améliorer ces biens avec une maîtrise des dépenses budgétaires.

FO Énergie vote Abstention.

Prochain Conseil d'Administration le 6 novembre 2025

L'équipe du secteur activités sociales se tient à votre disposition :

secteur.activitessociales@fnem-fo.org